

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT

LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

FINANCIERE OROLIA

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'OROLIA



Le présent document relatif aux informations de la société Orolia S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 16 juin 2016, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document est établi sous la responsabilité d'Orolia.

Le présent document complète la note en réponse de la société Orolia S.A. visée par l'AMF le 15 juin 2016 sous le numéro n° 16-255, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Orolia (www.orolia.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Orolia

2405 route des Dolines, Bâtiment Drakkar 2,

Sophia-Antipolis, 06560 Valbonne

Le présent document incorpore par référence le rapport de gestion 2015 (le « **Rapport de Gestion** »), les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2015, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, qui peuvent être consultés sur le site internet d'Orolia (www.orolia.com) sous la rubrique Investisseurs / Publications & Présentations.

Un communiqué de presse sera diffusé au plus tard le 17 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
2	INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ET ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION	5
2.1	Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société	5
2.2	Capital social de la Société	7
2.3	Composition de l'actionnariat de la Société.....	8
2.4	Composition et fonctionnement du conseil d'administration de la Société	8
2.5	Facteurs de risque	8
2.6	Informations relatives aux litiges	8
2.7	Agenda financier 2016	9
2.8	Communiqués de presse publiés par la Société	9
2.9	Suspension du contrat de liquidité	10
3	Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société	10

PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 1° et 235-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Financière Orolia, société par actions simplifiée au capital de 75.454.537 euros, dont le siège social est sis 2, rue du Thann, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 817 469 497 R.C.S. Paris (l'« **Initiateur** » ou « **Financière Orolia** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de la société Orolia, société anonyme à conseil d'administration au capital de 15.019.668 euros, dont le siège social est situé 2405 route des Dolines, Bâtiment Drakkar 2, Sophia-Antipolis, 06560 Valbonne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 492 370 622 R.C.S. Grasse (« **Orolia** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris (« **Alternext** ») sous le code ISIN FR0010501015, mnémonique « **ALORO** » (les « **Actions** »), d'acquérir, dans les conditions décrites dans la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») initiée par Financière Orolia, déposé auprès de l'AMF le 13 mai 2016 (la « **Note d'Information** »), la totalité de leurs actions Orolia au prix unitaire de 20 euros, payable exclusivement en numéraire.

L'Offre fait suite à l'acquisition par Financière Orolia le 13 mai 2016, directement et indirectement, de 87,98% du capital et 87,98% des droits de vote de la Société sur une base pleinement diluée. Conformément aux termes d'un contrat d'apport et de cession intitulé le « **Contrat de Cession et d'Apport** » et d'un protocole d'investissement en date du 11 février 2016, deux pactes d'associés de l'Initiateur ont été conclus le 13 mai 2016 entre, (i) pour le premier pacte, Eurazeo PME, Calabasas S.A. et le groupe familial de Monsieur Jean-Yves Courtois (le « **Premier Pacte** ») et (ii) pour le second pacte Eurazeo PME, Calabasas S.A., Monsieur Jean-Yves Courtois et certains autres managers de la Société (le « **Second Pacte** » et ensemble avec le Premier Pacte, les « **Pactes** »).

Au résultat de ces opérations, l'initiateur détient directement 3.232.407 actions ordinaires émises par Orolia et 268.250 bons de souscription d'actions donnant accès à 593.214 actions Orolia.

Financière Orolia ayant franchi le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Orolia, l'Offre est déposée en application des dispositions de l'article 235-2 du règlement général de l'AMF.

Invest Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé le projet d'Offre et le Projet de Note d'Information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur le 13 mai 2016.

L'Offre porte sur l'ensemble des actions Orolia en circulation non détenues par l'Initiateur soit un nombre maximum de 495.420 Actions correspondant aux 522.510 Actions non détenues en circulation diminuées des 27.090 Actions auto détenues qui ne seront pas apportées à l'Offre.

Préalablement à l'Offre, le conseil d'administration de la Société a autorisé l'indemnisation par la Société des porteurs de l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** ») contre renonciation à leurs droits. L'intégralité des porteurs d'Options ayant renoncé à leurs droits contre versement d'une indemnité forfaitaire correspondant à la différence entre le prix de l'Offre et le prix d'exercice respectif des Options concernées, il n'existe plus d'Options à la date du dépôt de l'Offre.

En conséquence, à l'exception des 268.250 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») donnant accès à 593.214 actions Orolia intégralement détenus, directement ou indirectement, par l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

En application des dispositions des articles 231-13 et suivants du règlement général de l'AMF, Invest Securities en qualité d'établissement présentateur agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le 13 mai 2016 le projet d'Offre auprès de l'AMF, sous la forme d'une offre publique d'achat. Conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Invest Securities garantit la teneur et le caractère

irrévocable des engagements pris par l'Initiateur, dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dans le délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions Orolia non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires à l'exception des actions auto-détenues par la Société si elles ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'Orolia.

En cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire, les actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre à l'exception des actions auto-détenues par la Société seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation de 20 euros par actions égale au prix unitaire par action proposée dans le cadre de l'Offre.

La durée de l'Offre sera de treize (13) jours de négociation.

1 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Orolia est une société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le présent document et dans le Rapport de Gestion ainsi que l'ensemble des comptes et des rapports des commissaires aux comptes requis par la loi.

Le présent document incorpore par référence le Rapport de Gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2015, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, qui peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.orolia.com) sous la rubrique Investisseurs / Publications & Présentations.

Les informations relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Rapport de Gestion figurent dans les communiqués de presse de la Société référencés ci-après, également disponibles sur le site Internet de la Société.

2 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ET ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

Comptes annuels 2015

Présentation des informations financières sélectionnées pour l'exercice 2015 : bilan et compte de résultat.

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
Ecarts d'acquisition	3.1	23 754	23 847
Immobilisations incorporelles	3.2	15 775	13 245
Immobilisations corporelles	3.2	3 457	3 703
Actifs financiers non courants	3.3	1 037	981
Impôts différés actifs		4 100	3 439
Actif non courant		48 123	45 215
Stocks et en-cours	3.5	11 559	10 055
Avances et acomptes		442	306
Clients & comptes rattachés	3.6	19 503	14 462
Factures à établir		5 175	6 351
Autres actifs courants	3.8	4 212	4 568
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	14 529	22 478
Actif courant		55 420	58 220
TOTAL ACTIF		103 543	103 436

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
Capital		14 951	16 901
Primes d'émission, apport, fusion		8 701	14 256
Réserves consolidées		1 583	5 099
Réserves de conversion		3 757	2 070
Résultat part du groupe		5 881	-3 439
Capitaux propres part du Groupe		34 874	34 886
Intérêts Minoritaires		734	603
Capitaux propres		35 608	35 490
Provisions non courantes	3.15	6 674	5 565
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	3.10 / 3.12	26 124	28 886
Impôts différés passifs		2 016	2 297
Passifs non courants		34 814	36 748
Provisions courantes	3.15	2 663	1 682
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	3.10 / 3.12	5 456	6 778
Passif courant		25 002	22 739
Passifs courants		33 121	31 199
TOTAL PASSIF		103 543	103 436

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
Chiffre d'affaires	4.1	98 157	80 424
Autres produits opérationnels courants		82	406
Total des produits opérationnels		98 239	80 830
Achats et charges externes		51 069	45 265
Impôts et taxes		525	594
Charges de personnel	4.2	28 827	24 072
Autres produits et charges opérationnels		1 090	414
Dotations aux amortissements et provisions		5 703	3 770
Charges d'exploitation		87 214	74 115

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		11 025	6 715
Autres produits opérationnels	4.4	752	498
Autres charges opérationnelles	4.4	2 554	4 893
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		9 223	2 320
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3 645	2 621
Coût de l'endettement financier brut		4 516	4 610
Coût de l'endettement financier net	4.3	-871	-1 989
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		8 353	331
Impôt sur le résultat	4.5	-2 393	-3 691
RÉSULTAT NET		5 960	-3 360
Part du groupe		5 881	-3 439
Part des minoritaires		78	80
Résultat net par action (en euros)		1,40	-0,79
Résultat net dilué par action (en euros)		1,38	-0,77

Rapports des commissaires aux comptes

Les rapports des commissaires aux comptes de la Société, les cabinet Deloitte & Associés et Karila Audit & Conseil, sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.rolia.com) sous la rubrique Investisseurs / Publications & Présentations.

Rapport de Gestion

Le Rapport de Gestion peut être consulté sur le site internet de la Société (www.rolia.com) sous la rubrique Investisseurs / Publications & Présentations.

2.2 Capital social de la Société

A la date du présent document, le capital social est fixé à la somme de 15.019.668 euros réparti en 3.754.917 Actions de 4 euros de nominal chacune.

A la date du présent document, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital émis et attribués par la Société sont composés uniquement des BSA.

2.3 Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, à la date du présent document et selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées, les déclarations d'opérations en période de pré-offre et les informations transmises par son teneur de compte au 13 mai 2016, le capital social de la Société est réparti comme suit :

Capital non-dilué	Actions		Droits de vote théoriques	
Actionnaire	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Financière Orolia	3.232.407	86,08%	3.232.407	86,08%
Autocontrôle	27.090	0,72%	27.090	0,72%
Public	495.420	13,19%	495.420	13,19%
Total	3.754.917	100,00	3.754.917	100,00%

Capital dilué	Actions		Droits de vote théoriques	
Actionnaire	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Financière Orolia	3.825.621	87,98%	3.825.621	87,98%
Autocontrôle	27.090	0,62%	27.090	0,62%
Public	495.420	11,39%	495.420	11,39%
Total	4.348.131	100,00	4.348.131	100,00%

2.4 Composition et fonctionnement du conseil d'administration de la Société

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Yves Courtois, président directeur général ;
- Financière Orolia, administrateur représenté par Monsieur Erwann Le Ligné ;
- Monsieur Andrew Swart, administrateur ; et
- Calabasas S.A., administrateur représenté par Monsieur Laurent Asscher ;

étant précisé que l'ensemble de leurs mandats venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2016 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résolutions sont présentées au vote de cette assemblée à l'effet de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période d'une année qui prendra fin avec l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

2.5 Facteurs de risque

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport de Gestion.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque mentionnés dans le Rapport de Gestion n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière et/ou ses résultats.

2.6 Informations relatives aux litiges

A la date du présent document, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe.

2.7 Agenda financier 2016

Date prévue	Objet du communiqué
22 février 2016	Chiffre d'affaires annuel 2015
18 avril 2016	Résultats annuels 2015 et chiffre d'affaires du premier trimestre 2016
27 juillet 2016	Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2016
25 octobre 2016	Résultats du premier semestre 2016 et chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016
28 juin 2016	Assemblée générale ordinaire statuant notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

2.8 Communiqués de presse publiés par la Société

Au cours de l'exercice 2015 et jusqu'à la date du présent document, la Société a publié les principaux communiqués de presse suivants :

Date	Intitulé du communiqué
5 janvier 2015	Bilan annuel 2014
7 janvier 2015	Calendrier financier 2015
12 janvier 2015	Orolia Confirme son leadership mondial
23 février 2015	Chiffre d'affaires 2014
23 mars 2015	Eligibilité au dispositif PEA-PME
29 avril 2015	Résultats Annuels 2014
1 ^{er} juillet 2015	Bilan semestriel
22 juillet 2015	Succès de l'OPRA
29 juillet 2015	CA 1 ^{er} semestre 2015
12 octobre 2015	Projet HELIOS
29 octobre 2015	Résultats du 1 ^{er} semestre 2015 et CA 3 ^{ème} trimestre
4 janvier 2016	Bilan annuel 2015
6 janvier 2016	Calendrier financier 2016
13 janvier 2016	McMurdo Sélectionné pour le déploiement d'infrastructures nationales de recherche et sauvetage par satellites de nouvelle génération en Afrique du Nord
11 février 2016	Eurazeo PME signe un accord en vue de détenir le contrôle d'Orolia
12 février 2016	Reprise de cotation

Date	Intitulé du communiqué
22 février 2016	Chiffre d'affaires 2015
12 avril 2016	Révision du calendrier de publication
18 avril 2016	Résultats Annuels 2015
10 mai 2016	McMurdo remporte un contrat de 5 ans avec U.S.NOAA

Ces communiqués sont disponibles sur le site internet de la Société (www.oroia.com) sous la rubrique Investisseurs / Communiqué de presse financier et sous la rubrique Media Center / Actualités, et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société.

2.9 Suspension du contrat de liquidité

Le contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont a été suspendu le 12 février 2016 jusqu'à la publication des résultats de l'Offre.

Aucune Action n'a été affectée à la couverture du contrat de liquidité. Au 30 avril 2016, 4 590 Actions étaient détenues au titre de ce contrat.

Le conseil d'administration du 13 mai 2016 a décidé que les 27.090 actions auto-détenues à ce jour par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions et dans le cadre d'un contrat de liquidité ne seront pas apportées à l'Offre.

3 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 16 juin 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Financière Oroia et visant les Actions d'Oroia.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris, le 16 juin 2016

Monsieur Jean-Yves Courtois
Président du conseil d'administration et directeur général de Oroia